

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 22 mars 2024**

**Date de la
convocation**
15/03/2024

Date d'affichage
15/03/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

Réf : 2024_016

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le **02 AVR. 2024**

L'an 2024 et le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à MOUROUX Francis)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Vote des taxes locales 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux de taxes directes locales suivants pour l'année 2024 :

- 33.65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33.12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15.03% pour la taxe d'habitation

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 mars 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le **02 AVR. 2024**